

CONCOURS UMUSIC
RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS

Le présent règlement officiel du concours (le « **règlement officiel du concours** ») comprend les modalités et conditions standards applicables aux concours (chacun étant un « **concours** ») administrés par Universal Music Canada Inc. dans lesquels un gagnant est choisi au hasard. Méthode de participation sans achat requis disponible. Nul là où la loi l'interdit. En participant à un concours, les participants reconnaissent qu'ils se conforment au présent règlement officiel du concours et acceptent d'être liés par celui-ci.

A. DESCRIPTION DU CONCOURS

<u>Concours</u>	Ensemble Blue Note	
<u>Période du concours</u>	Heure de début du concours	12 H 00:01 HE le 10 decembre 2025
	Heure de fin du concours	23 H 59 MIN 59 HE le 5 janvier 2025
<u>Territoire</u>	Canada	
<u>Âge admissible</u>	Avoir l'âge de la majorité dans la province ou le territoire de résidence	
<u>Nombre total de prix disponibles</u>	1	
<u>Prix</u>	<p>L'ensemble comprend:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affiche Everything Jazz Blue Note Constellation • Fanzine Everything Jazz Blue Note 85 • Chandail Blue Note (blanc) • Chandail à capuche logo Blue Note (bleu marine) • Casquette en sergé Blue Note (bleu marine) • Tasse Blue Note (classique) • Grant Green - Nigeria (Vinyl) • Freddie Roach - Good Move (Vinyle) • Lee Morgan - The Cooker (Vinyle) 	
<u>Nombre de gagnants potentiels</u>	1	
<u>Valeur au détail approximative de chaque prix (« VDA »)</u>	375 \$ CAD	
<u>URL du concours</u>	https://competition.umusic.com/everything-jazz-bluenote-bundle	
<u>Mécanisme de participation</u>	<p>AUCUN ACHAT N'EST REQUIS. Accès Internet et adresse courriel valide requis. Pour obtenir une (1) participation, pendant la période du concours, vous pouvez participer au concours en visitant l'URL du concours et en indiquant votre nom complet, votre adresse courriel, votre pays et votre province ou territoire de résidence. À la fin de la période du concours, les gagnants potentiels seront choisis au hasard parmi toutes les participations admissibles reçues.</p>	
<u>Date du tirage</u>	6 janvier 2025	

B. RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. Commanditaire : Le concours est commandité par Universal Music Canada Inc., 80, avenue Atlantic, bureau 101, Toronto, Ontario, Canada M6K 1X9 (le « **commanditaire** »). Ce concours n'est pas commandité, approuvé ou administré par Instagram, X (anciennement Twitter), TikTok ou Facebook (« **plateformes de médias sociaux** ») ou lié à celles-ci. Les participants acceptent également de se conformer à toutes les décisions du commanditaire et d'être liés par celles-ci, lesquelles seront définitives et exécutoires, sans droit d'appel, pour toutes les questions relatives à ce concours et à l'attribution du prix, y compris, sans s'y limiter, l'admissibilité et/ou la disqualification des participations.

2. Participant : Les mots « **vous** », « **votre** » et « **participant** » utilisés dans le présent règlement désignent la personne qui participe à un concours. Si l'âge du participant est entre 13 ans (14 ans au Québec) et l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence légale, ces mots « **vous** », « **votre** » et « **participant** » désignent aussi le parent ou le tuteur légal qui a autorisé le participant à participer au concours et qui accepte d'être lié par le présent règlement officiel du concours.

3. Admissibilité : Le concours est ouvert aux résidents légaux du territoire qui y sont physiquement situés et qui ont au moins l'âge admissible à la date de participation au concours. Dans l'éventualité où la description du concours indique que les personnes dont l'âge est entre 13 ans (14 ans au Québec) et l'âge de la majorité sont admissibles à participer, votre parent ou tuteur légal doit consentir

au présent règlement officiel du concours et à la participation de leur mineur au concours.

Sont exclus de l'admissibilité les dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants du commanditaire, de sa société mère, de ses sociétés liées et affiliées, de ses filiales, des franchisés, des agences de publicité et de promotion, ainsi que toute autre partie engagée dans l'élaboration, la production, la distribution ou l'administration du concours et du ou des prix, les membres de la famille immédiate (c.-à-d. le conjoint, le parent, l'enfant, le frère ou la sœur) ou les personnes vivant sous le même toit que l'une ou l'autre des personnes susmentionnées. Si le règlement officiel du concours permet la participation de personnes mineures, les participants mineurs doivent avoir la permission de leur parent ou tuteur légal pour être admissibles au concours.

Les participants mineurs sont admissibles à gagner les prix à condition que, s'ils sont sélectionnés, le parent ou le tuteur légal du participant (i) signe la décharge de responsabilité (définie ci-dessous) (ii) confirme la conformité au règlement officiel du concours; (iii) s'engage à accepter le ou les prix tels qu'ils sont attribués; et (iv) s'engage à libérer et indemniser le commanditaire tel que décrit à la section 10 ci-dessous.

Les participants qui ne se conforment pas à l'une ou l'autre dispositions du présent règlement officiel du concours sont sujets à être disqualifiés, à la seule discrétion du commanditaire.

4. Période du concours: Le concours commence à l'heure de début du concours et se termine à l'heure de fin du concours, après quoi le concours sera fermé et aucune autre participation ne sera acceptée. Sauf indication contraire, toutes les heures mentionnées dans le présent règlement officiel du concours sont à l'heure de l'Est (HE).

5. Comment participer : Aucun achat n'est requis pour participer. Pour participer à un concours, suivez les instructions données dans la description du concours. Tout participant individuel qui utilise plusieurs comptes de courriel ou identités pour participer à ce concours ne sera pas admissible à gagner. Toute utilisation d'appareils automatisés, de participations massives ou de participations soumises par des tiers est interdite. Toute tentative ou tentative soupçonnée d'utiliser des moyens robotiques, automatiques, programmés ou autrement illicites pour participer au concours, ou toute autre méthode non autorisée par le présent règlement officiel du concours, sera considérée comme une falsification et peut vous disqualifier de vous inscrire, de participer ou de gagner le prix. Les participations qui contiennent des renseignements faux ou incomplets sont nulles. Les participations en retard, perdues, volées, illisibles, contenant de faux renseignements, endommagées, mal acheminées, mutilées, brouillées ou incomplètes, altérées ou autrement irrégulières ou qui ne sont pas conformes ou ne satisfont pas à l'une ou l'autre des modalités du règlement officiel du concours sont nulles. Les participants ou les parents ou tuteurs légaux, selon le cas, accordent au commanditaire une licence non exclusive pour utiliser toutes les participations à quelque fin que ce soit. La preuve de transmission (par exemple, des captures d'écran) ne constitue pas une preuve de participation ou de réception d'une participation. Les participants qui n'ont pas atteint l'âge de la majorité dans leur juridiction de résidence doivent confirmer qu'ils ont obtenu le consentement de leurs parents ou de leurs tuteurs légaux avant de participer au concours.

6. Prix : Le ou les prix sont décrits dans la description du concours (voir Prix). Si la valeur réelle du prix est inférieure à la VDA indiquée au moment de l'acquisition et la livraison du prix, la différence ne sera pas attribuée. Si le prix comprend des billets pour un événement, la sélection des sièges sera à la seule discrétion du commanditaire.

7. Concours Flyaway : Les règles supplémentaires suivantes s'appliquent à tout prix impliquant un billet d'avion ou un transport et/ou un hébergement à l'hôtel. Le transport terrestre, les pourboires, les frais accessoires, les surclassements, les frais de service, la nourriture, les boissons, les produits dérivés, les taxes, les suppléments de carburant et de devises, les appels téléphoniques, les assurances, tous les documents de voyage requis, toutes les dépenses personnelles de quelque nature que ce soit, toute escale d'une nuit ou toute autre dépense non spécifiée dans les présentes ne sont pas inclus et sont à la charge exclusive du gagnant. Le gagnant devra fournir à l'hôtel une carte de crédit au moment de l'enregistrement pour couvrir les frais accessoires et les dommages et respecter toutes les exigences imposées par la direction de l'hôtel. Aucun changement de date de voyage ou de nom de passager n'est autorisé une fois la réservation effectuée. Le gagnant reconnaît que les événements liés au prix sont indépendants de la volonté du commanditaire et qu'ils peuvent être reportés, modifiés ou annulés. Si un événement lié au prix est reporté, modifié, annulé ou n'a pas lieu, aucune compensation ou substitution ne sera fournie, et le commanditaire n'aura aucune autre obligation envers le gagnant. Dans l'éventualité où le gagnant et son invité arrivent à la destination d'un événement lié au prix et que l'événement ne se déroule pas pour quelque raison que ce soit, le prix sera réputé avoir été entièrement exécuté. Tout prix avec une date précise doit être utilisé à la ou aux dates précisées dans la description du prix, sinon le prix sera perdu. De plus, le commanditaire n'assume aucune responsabilité si le gagnant ou son invité se voit refuser l'entrée à une compagnie aérienne (ou à tout autre moyen de transport), au lieu ou à la destination du voyage pour quelque raison que ce soit. Le gagnant et son invité doivent se conformer à toutes les procédures ou mesures de sécurité imposées par l'événement et/ou son ou ses représentants. Le commanditaire et/ou le personnel ou le(s) représentant(s) de l'événement se réservent le droit, à leur seule discrétion, de suspendre ou d'annuler la participation du gagnant et de son invité à un événement lié au prix en raison du non-respect de toute procédure de sécurité, des exigences du lieu ou d'un comportement inapproprié ou d'une inconduite. Si, pour quelque raison que ce soit, le gagnant n'est pas en mesure de voyager après que tous les arrangements de voyage ont été faits et payés, le ou les

prix seront entièrement perdus et le commanditaire n'aura aucune autre obligation envers le gagnant. Si le prix est perdu et qu'il y a suffisamment de temps pour sélectionner un autre gagnant, le prix peut être attribué à un autre gagnant parmi toutes les participations admissibles non gagnantes. Le gagnant du prix et son invité sont responsables d'obtenir les documents appropriés (c.-à-d. une pièce d'identité valide avec photo, un passeport et/ou un visa) avant de voyager. L'invité du gagnant doit avoir au moins l'âge admissible et devra remplir et retourner la décharge de responsabilité du commanditaire avant la remise du ou des prix. Les dispositions nécessaires à l'attribution du ou des prix seront prises par le commanditaire et/ou son agent autorisé. Le commanditaire ne fournira pas d'assurance voyage au gagnant ou à son invité, ni pour les vols manqués ou toute circonstance qui pourrait empêcher le gagnant et son invité de voyager à destination ou en provenance de l'événement lié au prix. Le gagnant et son invité comprennent et acceptent que le voyage est intrinsèquement dangereux et, dans toute la mesure permise par la loi, chacun assume tous les risques de maladie ou de blessure qui peuvent découler directement ou indirectement, en tout ou en partie, des voyages et des activités liés au prix.

8. Sélection des gagnants, question réglementaire et confirmation : À la date du tirage, le commanditaire, ou son agent autorisé, procédera à un tirage au sort pour le ou les prix parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la période du concours pour sélectionner le(s) gagnant(s) potentiel(s) (chacun étant un « **participant sélectionné** »). Les chances de gagner dépendent du nombre de participations admissibles reçues pendant la période du concours. Un participant sélectionné sera considéré comme gagnant s'il répond à tous les critères d'admissibilité et satisfait à toutes les exigences énoncées dans le présent règlement officiel du concours. Si un participant sélectionné ne répond pas aux critères d'admissibilité et ne satisfait pas aux exigences, il sera disqualifié et ne recevra pas de prix et un autre participant sera sélectionné par tirage au sort parmi les participations admissibles restantes. Avant d'être déclaré gagnant, le participant sélectionné, ou son parent ou tuteur légal, selon le cas, devra : (i) répondre correctement à la question d'habileté du commanditaire; (ii) signer et retourner le formulaire de déclaration d'admissibilité, de responsabilité et d'exonération de publicité du commanditaire (« **décharge de responsabilité** »); et (iii) se conformer entièrement au présent règlement officiel du concours, tel que déterminé à la seule discrétion du commanditaire.

Un courriel de notification sera envoyé au participant sélectionné dans les trois (3) jours ouvrables suivant le tirage au sort. Les coordonnées fournies au moment de l'inscription seront utilisées pour aviser le participant sélectionné. Le participant sélectionné devra répondre au courriel de notification dans les vingt-quatre (24) heures suivant le courriel de notification du commanditaire afin de recevoir et de retourner tous les documents requis. La décharge de responsabilité du commanditaire doit être signée et retournée au commanditaire ou à son agent autorisé dans les vingt-quatre (24) heures suivant la livraison par courriel des documents requis. Le participant sélectionné devra répondre correctement, sans aide d'aucune sorte, dans le délai imparti, à une question d'habileté mathématique en 4 parties qui lui sera transmise par courriel par le commanditaire. Le retour d'un prix ou d'un courriel de notification noté comme non livrable, l'incapacité de joindre le participant sélectionné ou le défaut du participant sélectionné de répondre au courriel de notification dans les délais ci-dessus, le défaut de fournir une preuve d'admissibilité ou d'identité, les documents de décharge, y compris la décharge de responsabilité ou autres documents requis en temps opportun, le défaut de répondre correctement à la question d'habileté, ou tout autre non-respect du présent règlement officiel du concours peut entraîner la disqualification, la perte du prix et la sélection aléatoire d'un autre participant admissible pour recevoir le prix perdu conformément au présent règlement officiel du concours, chacun de ces éléments étant déterminé à la seule discrétion du commanditaire. Il est interdit au participant sélectionné de nommer un agent ou un remplaçant pour correspondre avec le commanditaire, sauf les parents ou les tuteurs légaux des participants sélectionnés, le cas échéant.

Le ou les prix tels que décrits sont assujettis à la disponibilité, ne peuvent être échangés contre de l'argent, ne sont ni transférables, ni remboursables, ne peuvent être vendus et doivent être acceptés tels quels, sans substitution. Le participant sélectionné assume toute responsabilité pour toute blessure ou tout dommage causé, ou prétendument causé, par l'inscription ou la participation à ce concours et, dans le cas du gagnant du prix, par l'utilisation ou l'exercice du prix, y compris la participation à tout événement lié au prix, le cas échéant. Dans l'éventualité où le prix, ou une partie de celui-ci, ne peut être attribué tel que décrit dans le présent règlement officiel du concours, le commanditaire se réserve le droit de le remplacer par un prix de valeur au détail équivalente ou supérieure. Le commanditaire ne sera pas responsable si les conditions météorologiques ou d'autres facteurs indépendants de la volonté raisonnable du commanditaire empêchent la réalisation, en tout ou en partie, du prix. Le commanditaire ne remplacera pas les prix perdus ou volés. Tout autre coût ou toute autre dépense associé(e) au(x) prix non expressément spécifié(e) dans les présentes sera à la charge exclusive du gagnant sélectionné.

Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'exiger une preuve d'identité pour démontrer l'admissibilité au concours et de disqualifier toute personne qui altère ou tente de falsifier le processus de participation, le fonctionnement du concours et/ou les sites Web ou les comptes de médias sociaux du commanditaire, enfreint le règlement officiel du concours, n'est pas admissible ou omet de fournir une preuve d'identité, ou agit avec l'intention d'ennuyer, d'abuser, de menacer ou d'harceler toute autre personne.

En cas de différend quant à l'identité de la personne qui a soumis une participation, le titulaire autorisé du compte de l'adresse de courriel fournie par le participant au commanditaire sera réputé être le participant. Le « **titulaire autorisé du compte** » est la personne physique à qui une adresse de courriel a été attribuée par un fournisseur d'accès, un fournisseur de services ou une autre personne ou organisation

responsable de l'attribution d'adresses électroniques pour le compte associé à l'adresse soumise. Le gagnant potentiel peut être tenu de prouver qu'il est le titulaire autorisé du compte.

Toutes les décisions du commanditaire ou de son représentant sont définitives pour toutes les questions relatives à un concours.

9. Droit d'annuler/résilier/suspendre/modifier : Le commanditaire se réserve le droit de résilier, d'annuler, de suspendre, de prolonger ou d'amender/modifier le présent concours ou le présent règlement officiel du concours, en tout ou en partie, à tout moment et sans préavis ni obligation, pour quelque raison que ce soit. Sans limiter la généralité de ce qui précède, si le concours, ou une partie de celui-ci, ne peut pas se dérouler comme prévu pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, une infection par un virus informatique, des bogues, une falsification, une intervention non autorisée, une fraude, des erreurs de programmation ou des défaillances techniques qui, à la seule discrétion du commanditaire, corrompent ou affectent l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement de ce concours, le commanditaire peut, à sa seule discrétion, annuler toute participation suspecte et (a) mettre fin au concours ou à toute partie de celui-ci; (b) modifier ou suspendre le concours, ou toute partie de celui-ci, pour remédier à la déficience, puis reprendre le concours, ou la partie pertinente, de la manière qui se conforme le mieux à l'esprit du présent règlement officiel du concours; et/ou (c) attribuer le prix parmi les participations admissibles reçues jusqu'au moment de la déficience conformément aux critères de sélection des gagnants décrits ci-dessus.

10. Décharge et indemnisation : EN PARTICIPANT À CE CONCOURS, CHAQUE PARTICIPANT (ET LEUR(S) PARENT(S) OU TUTEUR(S) LÉGAL(LÉGAUX), SELON LE CAS), DÉGAGE COMPLÈTEMENT DE TOUTE RESPONSABILITÉ ET TIENT INDEMNE LE COMMANDITAIRE, SES AGENTS, SES SOCIÉTÉS MÈRES, SOCIÉTÉS LIÉES ET AFFILIÉES, SES FILIALES, SES FOURNISSEURS DE PRIX, LEURS AGENCES DE PUBLICITÉ ET DE PROMOTION, AINSI QUE CHACUN DE LEURS ADMINISTRATEURS, DIRIGEANTS, EMPLOYÉS, ACTIONNAIRES, SUCCESSEURS, COMMANDITAIRES, PARTENAIRES, TITULAIRES DE LICENCE, FILIALES, AGENTS, ARTISTES, CONSEILLERS, CESSIONNAIRES ET TOUTE AUTRE PERSONNE ASSOCIÉE À L'ADMINISTRATION, AU DÉVELOPPEMENT, À LA PRODUCTION, À L'EXÉCUTION OU À L'ACCOMPLISSEMENT DU CONCOURS (« ENTITÉS LIÉES AU CONCOURS ») DE TOUTE FORME D'ACTION, DE CAUSE D'ACTION, DE RÉCLAMATION OU DE DEMANDE, DE PERTE OU DE BLESSURE, OU DE TOUTE POURSUITE, DETTE, ENGAGEMENT, CONTRAT, Y COMPRIS LES FRAIS ET DÉPENSES JURIDIQUES, QUEL QU'ILS SOIENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LA RESPONSABILITÉ POUR TOUTE BLESSURE, PERTE OU DOMMAGE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT (Y COMPRIS LES DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, ACCESSOIRES, CONSÉCUTIFS OU PUNITIFS) AUX PERSONNES OU AUX BIENS RÉSULTANT (I) DE L'INSCRIPTION OU LA PARTICIPATION À CE CONCOURS OU À TOUT PRIX, Y COMPRIS L'ACCEPTATION, LA POSSESSION, LA MAUVAISE UTILISATION OU L'UTILISATION DE TOUT PRIX; (II) L'ACCÈS À ET L'UTILISATION DU SITE WEB DU CONCOURS OU TOUTE DÉFAILLANCE TECHNIQUE OU AUTRE PROBLÈME DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, CEUX LIÉS AUX RÉSEAUX OU AUX LIGNES, AUX SYSTÈMES INFORMATIQUES, AUX SERVEURS, AUX FOURNISSEURS D'ACCÈS, À L'ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE OU AUX LOGICIELS, (III) À L'ÉCHEC DE LA RÉCEPTION D'UNE PARTICIPATION; (IV) TOUTE BLESSURE OU TOUT DOMMAGE À TOUT ORDINATEUR OU AUTRE APPAREIL LIÉ À LA PARTICIPATION AU CONCOURS OU RÉSULTANT DE SA PARTICIPATION; ET (V) TOUTE RÉCLAMATION FONDÉE SUR LE DROIT À LA PERSONNALITÉ OU À LA VIE PRIVÉE, LA DIFFAMATION OU LA LIVRAISON DE PRODUITS. Sans limiter ce qui précède, les entités liées au concours ne seront pas responsables de ce qui suit : (a) toute information incomplète ou inexacte causée par les utilisateurs du site Web du concours, ou par l'équipement ou la programmation associés ou utilisés dans le cadre du concours, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans le traitement des soumissions dans le cadre du concours; (b) la sécurité ou la confidentialité des renseignements transmis par l'intermédiaire de réseaux informatiques ou pour les atteintes à la vie privée dues à l'ingérence de pirates informatiques tiers ou autrement; (c) la perte, l'interruption ou l'indisponibilité d'un réseau, d'un serveur, d'un fournisseur de services, de systèmes en ligne, de réseaux téléphoniques ou de lignes téléphoniques, ou de toute autre connexion; (d) le vol, la destruction, la perte, l'accès non autorisé aux participations ou leur altération; (e) les problèmes, les défaillances ou les pannes des réseaux ou des lignes téléphoniques, des ordinateurs ou des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou des fournisseurs, de l'équipement informatique, des logiciels, des virus ou des bogues; (f) les transmissions brouillées ou les erreurs de communication; (g) la non-réception d'un courriel par ou de la part des entités liées au concours ou du commanditaire pour quelque raison que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, la congestion du trafic sur Internet ou sur tout site Web ou une combinaison de ceux-ci ou une incompatibilité technique; (h) les dommages à l'équipement informatique (logiciel ou matériel) d'un utilisateur occasionnés par la participation ou le téléchargement de matériel lié à ce concours ou en lien avec le site Web du concours; (i) les erreurs d'impression, de distribution, de programmation ou de production, ainsi que toute autre erreur ou défaillance de quelque nature que ce soit, qu'elle soit humaine, mécanique, électronique ou autre; (j) les erreurs ou omissions techniques, picturales, typographiques ou éditoriales contenues dans les présentes; (k) toute blessure ou tout dommage à des personnes ou à des biens qui pourrait être causé, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation du participant (ou de ses parents ou tuteurs légaux, selon le cas) au concours ou par la réception, l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un prix, et l'utilisation des renseignements sur les participants par le commanditaire conformément au présent règlement officiel du concours; ou (l) les efforts tardifs, perdus, mal dirigés ou infructueux pour aviser un gagnant potentiel. Le commanditaire n'assumera aucune responsabilité pour les participations ou les accusés de réception perdus, retardés, mutilés ou mal acheminés. En participant, chaque participant accepte de libérer et de dégager les plateformes de médias

sociaux, y compris Meta Platforms Inc. et X Corp, de toute responsabilité dans le cadre d'un concours.

11. Utilisation des renseignements personnels : En participant à ce concours en fournissant volontairement vos renseignements personnels, les participants (ou leur(s) parent(s) ou tuteur(s) légal(légaux), selon le cas) consentent à et acceptent la collecte, l'utilisation et la divulgation des renseignements personnels du participant par les commanditaires et ses agents autorisés aux fins de l'administration de ce concours et acceptent que les commanditaires utilisent les renseignements du participant dans le but de communiquer avec le participant dans le cadre de ce concours. Nous recueillons, utilisons et divulguons vos renseignements personnels dans le but de vérifier l'identité du gagnant, d'administrer le concours, y compris de communiquer avec les gagnants potentiels et de remettre des prix aux gagnants, de vous protéger, vous et nous, contre les erreurs et de prévenir la fraude, de nous conformer aux lois applicables et aux exigences réglementaires ou aux demandes gouvernementales exécutoires. Les renseignements peuvent inclure (sans s'y limiter) le nom, le nom d'utilisateur, l'adresse de courriel, la date de naissance, les pseudonymes de médias sociaux, la langue préférée, le numéro de téléphone, la ville ou le village, la province ou le territoire de résidence, le code postal et l'adresse postale, l'image, la voix, la déclaration faite au sujet du concours, la ressemblance, une pièce d'identité émise par le gouvernement comme un passeport ou un permis de conduire valide, ainsi que d'autres documents ou moyens de confirmer votre identité.

Tous les renseignements que vous fournissez au commanditaire ne seront utilisés qu'aux fins pour lesquelles vous avez consenti et tel que décrit dans sa politique de confidentialité, disponible à l'adresse suivante : <https://privacy.umusic.com/ca/>. Le commanditaire accepte de recueillir, d'assembler, d'obtenir, de conserver et d'utiliser les adresses de courriel et les renseignements connexes aux fins indiquées dans le présent règlement officiel du concours, conformément à la *Loi canadienne anti-pourriel*, y compris tous les règlements édictés en vertu de celle-ci de temps à autre (« LCAP ») et conformément à la politique de confidentialité du commanditaire. Le commanditaire ne partagera, ne publiera ni ne vendra les adresses de courriel ou des listes de courriels contenant des adresses électroniques fournies par le commanditaire, recueillies ou obtenues par le commanditaire aux fins de ce concours. Le site Web du concours peut être hébergé sur des serveurs aux États-Unis, et les renseignements personnels que vous fournissez peuvent donc également être assujettis aux lois des États-Unis.

12. Publicité et renseignements sur le participant : En participant au concours, le participant (ou ses parents ou tuteurs légaux, selon le cas) accepte(nt) que le commanditaire utilise dans toute publicité son nom, son pseudonyme de médias sociaux (le cas échéant), ses commentaires et son image, sa ville ou sa province de résidence, ses renseignements biographiques, ses déclarations, sa voix, son image et sa ressemblance, à l'exception de tous les renseignements personnels du participant (ou de ses parents ou tuteurs légaux, selon le cas) qui sont assujettis aux lois applicables en matière de protection de la vie privée et aux modalités de la politique de confidentialité du commanditaire. Le commanditaire et ses successeurs, ayants droit et titulaires de licence respectifs peuvent mener des activités liées au concours dans n'importe quel média ou format, qu'il soit connu ou développé ultérieurement, y compris, mais sans s'y limiter, le Web, à tout moment et à perpétuité, sans autre compensation ni préavis, et dégage le commanditaire de toute responsabilité à cet égard.

13. Loi applicable : Le concours est nul là où la loi l'interdit et est assujetti à toutes les lois fédérales, provinciales, territoriales, municipales et locales applicables au Canada. Ce concours sera régi exclusivement par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles de conflit de lois. Tout différend devra être tranché par les tribunaux siégeant à Toronto, en Ontario.

14. Généralités : Toutes les participations deviennent la propriété du commanditaire et ne seront pas retournées. En participant au concours, chaque participant accepte que le commanditaire n'ait pas offert, en ce qui concerne ses produits ou services fournis sous forme de prix ou d'une partie de celui-ci (le cas échéant), de garantie ou représentation expresse ou implicite, de fait ou de droit, et décline expressément toutes ces garanties, y compris, sans s'y limiter, les garanties implicites de qualité marchande et d'adéquation à un usage particulier. L'obtention du ou des prix est conditionnelle au respect de toutes les exigences énoncées dans les présentes. Toutes les participations et les réclamations de prix sont sujettes à vérification. Les participants (ou leur(s) parent(s) ou tuteur(s) légal(légaux), selon le cas) acceptent de se conformer au présent règlement officiel du concours. Toute la propriété intellectuelle, y compris, mais sans s'y limiter, les marques de commerce, les droits d'auteur, les logos, les designs/dessins industriels/modèles, le matériel promotionnel, les pages Web, les codes sources, les images, les dessins, les illustrations, les slogans et les représentations sont la propriété du commanditaire ou utilisées sous licence. Tous droits réservés. La copie ou l'utilisation non autorisée de toute propriété intellectuelle détenue ou utilisée sous licence par le commanditaire sans le consentement écrit exprès du commanditaire est strictement interdite. Les décisions du commanditaire et/ou de tout organisme indépendant d'adjudication du concours seront finales et exécutoires pour toutes les questions relatives à ce concours. Le défaut du commanditaire d'appliquer une modalité du présent règlement officiel du concours ne constitue pas une renonciation à cette disposition. L'invalidité ou l'inapplicabilité d'une disposition du présent règlement officiel du concours n'affecte pas la validité ou l'applicabilité de toute autre disposition. Si une disposition du règlement officiel du concours est jugée invalide ou autrement inapplicable, le règlement officiel du concours doit être interprété conformément à ses modalités comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y figurait pas. Si un gagnant fait une ou plusieurs fausses déclarations dans un document ou une communication mentionné ci-dessus, il peut être tenu de retourner rapidement au commanditaire le prix ou la valeur monétaire de celui-ci. AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE D'UN PARTICIPANT OU DE TOUTE AUTRE PERSONNE D'ENDOMMAGER DÉLIBÉRÉMENT UN SITE WEB OU UN COMPTE DE MÉDIAS SOCIAUX ASSOCIÉ À CE CONCOURS OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS CONSTITUE UNE VIOLATION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES, ET LE

COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE POURSUIVRE ET DE DEMANDER DES DOMMAGES-INTÉRÊTS DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

15. Liste des gagnants. Pour obtenir une copie de la liste des gagnants du concours, veuillez envoyer une demande avec votre nom et votre adresse courriel au plus tard dans les 3 mois suivant la conclusion du concours à fans@umusic.com ou Universal Music Canada Inc., 80, avenue Atlantic, bureau 101, Toronto (Ontario) M6K 1X9.

16. Divergence entre les règles. En cas de divergence ou d'incohérence entre, d'une part, les modalités du présent règlement officiel du concours rédigé en anglais et, d'autre part, les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié au concours, y compris, mais sans s'y limiter, le cas échéant, la version française du présent règlement officiel du concours et/ou la publicité au point de vente, à la télévision, dans la presse écrite ou en ligne, les modalités du règlement officiel du concours rédigées en anglais prévaudront et régiront et contrôleront les modalités et conditions du concours.

©Universal Music Canada Inc. 2025. Tous droits réservés.